



## POUR ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES

### Recommandations pour maintenir le lien social dans les établissements accueillant des personnes âgées

En raison de la dégradation de la situation épidémique dans de nombreux établissements, les mesures de protection sont renforcées dans tous les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées afin de protéger les résidents sans les isoler.

Les faibles interactions sociales entraînent un risque important de pathologie anxieuses et dépressives chez les personnes âgées<sup>1</sup>. Les recommandations de distanciations sociales et d'isolement préconisées pour lutter contre la diffusion du virus au sein des établissements exposent à ce risque les personnes accueillies.

Elles sont essentielles au regard de la gravité de l'infection chez les personnes âgées mais elles nécessitent la mise en œuvre concomitante de mesures de prévention de leurs effets délétères sur la santé physique et mentale (irritabilité, repli sur soi, dépression, syndrome de glissement) afin de peser favorablement sur la balance bénéfique/risque et organiser un accompagnement personnalisé dans le « respect de la dignité humaine, qui inclut aussi le droit au maintien d'un lien social pour les personnes dépendantes<sup>2</sup>. »

Le présent document actualise les recommandations en vigueur s'agissant des mesures permettant de préserver le lien social et lutter contre l'isolement social en EHPAD, au sein des autres établissements hébergeant des personnes âgées (résidences autonomie...) et des unités de soins longue durée (USLD).

#### Résumé des mesures :

**Une attention particulière doit être portée, dans le contexte de renforcement des mesures de protection en EHPAD, à la prise en compte des besoins sociaux des personnes âgées qui ont un impact sur leur santé physique et psychologique.**

- 1. Maintien autant que possible des visites extérieures des proches. Celles-ci peuvent se dérouler à l'intérieur dans un espace dédié et à l'extérieur de l'établissement dans les conditions précisées ci-dessous.**
- 2. Mobilisation de renforts RH pour accompagner les résidents en appui des professionnels de l'établissement.**
- 3. Attention particulière donnée aux temps des repas, générateurs de convivialité.**

<sup>1</sup> Santini et al ; 2020

<sup>2</sup> Avis du CCNE du 30 mars 2020



4. **Promotion des solutions / équipements numériques permettant de maintenir le lien social avec les proches moyennant un accompagnement spécifique d'un personnel ou de bénévoles.**
5. **Maintien des animations collectives et individuelles à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, en fonction de la situation sanitaire et de la configuration des locaux.**

### **1. Visites extérieures des proches**

*Respect des 10 consignes clés devant être impérativement appliquées à tous les établissements (cf. [fiche renforcement des consignes relatives aux visites et aux mesures de protection dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des USLD du 20 novembre 2020](#)).*

Il est rappelé que ces consignes prévoient un encadrement plus stricte des visites des proches, reposant notamment sur le remplissage d'un auto-questionnaire et recommandant aux visiteurs un dépistage dans les 72 heures avant la visite par test RT-PCR (ou dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR) et une participation des visiteurs rendant de fréquentes visites aux dépistages par tests antigéniques organisées pour les professionnels.

Les visites se tiennent dans un espace dédié, aménagé, pour garantir le respect des gestes barrières, sur rendez-vous. Il convient d'aérer régulièrement cet espace et de procéder au bio nettoyage des locaux après chaque visite.

Cet espace peut être équipé d'une vitre / plexiglas afin de renforcer la protection des résidents. Dans ces espaces, des téléphones peuvent être mis à disposition pour faciliter les échanges.

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, des visites en extérieur seront organisées dans l'enceinte de l'établissement (jardin ou cour). Le résident et son proche peuvent être séparés, par une paroi vitrée mobile. Les gestes barrières s'appliquent également dans ce cadre.

Pour rappel, en cas de survenue de nouveaux cas de COVID 19 depuis moins de 10 jours parmi les résidents, les visites des proches sont suspendues sur tout ou partie de l'établissement en fonction de la configuration architecturale de l'établissement, sauf dérogation individuelle exceptionnelle à l'appréciation de la direction de l'établissement (fin de vie, décompensation psychologique, refus de s'alimenter...)

Dans ce cas, les visites « virtuelles » sont fortement encouragées, de même que les appels téléphoniques réguliers, l'envoi de courrier (lettres et courriers numériques).

Les contacts en visioconférence réguliers sont proposés aux résidents organisés au moyen des outils numériques : téléphone avec application ad'hoc, tablette, ordinateur...

L'usage de ce type de matériel peut nécessiter un accompagnement du résident par le personnel présent, les bénévoles formés ou par les jeunes en service civique mobilisés dans l'établissement.

Il est primordial que les prises de nouvelles régulières soient organisées pour maintenir le lien social et lutter contre l'isolement.

### **2. Renfort en ressources humaines pour aider à l'accompagnement des personnes âgées**



- **Mobiliser les jeunes en service civique et les volontaires de la réserve civique :**
  - La mission de service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, sans condition de diplôme, destinée aux jeunes de 16 à 25 ans. Le gouvernement souhaite favoriser les démarches d'engagement des jeunes dans le cadre du service civique afin de développer la solidarité et le renforcement du lien social. Des missions auprès des personnes âgées et vulnérables doivent être multipliées pour favoriser ces engagements. L'accueil d'un jeune en SC nécessite que la structure soit agréée au plan national ou départemental par l'agence du service civique. **Pour en savoir plus, prendre contact avec le référent service civique de votre département (DDCS(PP)).** La mobilisation des jeunes en service civique n'intervient qu'en complémentarité des besoins de recrutement d'urgence pour éviter des cas de substitution à l'emploi.
  - La réserve civique permet à toute personne à partir de 16 ans, qui le souhaite de s'engager à servir les valeurs de la République en participant à des missions d'intérêt général, à titre bénévole et occasionnel.  
**Pour en savoir plus et déposer vos missions : [covid19.reserve-civique.gouv.fr](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr).**
  - Au même titre que les professionnels et les bénévoles formés intervenant au sein des établissements, les jeunes en service civique et volontaires de la réserve civique mobilisés dans les établissements, participent au dépistage collectif par tests antigéniques organisé pour les professionnels.
- **Exemples de missions :**
  - Renfort pour l'accueil des familles et des bénévoles dans l'établissement : organisation des visites, sensibilisation à l'application des mesures barrières et bonnes pratiques d'hygiène, gestion des flux entrants et sortants ;
  - Présence et animation auprès des personnes isolées, en particulier celles confinées en chambre ou en logement ;
  - Accompagnement des personnes fragilisées par la situation de crise dans la formalisation et la réalisation de projets
  - Réalisation d'activités de loisirs auprès d'un groupe de personnes (lecture collective, temps d'échange, chants, ...) visant à appréhender les relations de groupes ;
  - Participation et veille au bon déroulement d'une activité de prévention (nutrition, activité physique, mémoire) ou de lien social ;
  - Réalisation de service à titre individuel (promenade, aide à une tâche quotidienne, écoute) ;
  - Apprentissage et accompagnement dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (utilisation des tablettes pour appel en visioconférence, internet...). Former les résidents à l'utilisation des technologies et des réseaux sociaux (si elles sont équipées) pour lutter contre leur isolement, dans le respect des consignes sanitaires.

### 3. Repas



Le temps du repas est un temps de convivialité. Afin de préserver cette fonction, il pourra être organisé de la façon suivante, en fonction de la situation sanitaire et de la configuration de l'établissement :

- Déjeuners « de couloirs » : chaque résident est installé à l'entrée de sa chambre le temps du déjeuner et peut ainsi au moins voir et parler avec son/sa voisine ;
- En micro-groupe, dans un local polyvalent ou une salle à manger d'unité, dans le respect des mesures barrières : organiser des déjeuners avec quelques résidents, en « tournant », afin de favoriser la participation du plus grand nombre à ces temps collectifs.

#### 4. Equipement numérique

La mise à disposition de matériel numérique et l'accompagnement à ses usages est un enjeu primordial pour le maintien du lien entre le résident et ses proches :

- **Equiper les résidents d'outils numériques** en s'appuyant sur des initiatives lancées lors de la première vague :
  - Exemple : Le Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive en France, la Simplon Foundation et « La France, Une chance : les entreprises s'engagent » s'associent pour permettre aux patients atteints par le Covid-19 et placés en isolement de garder le lien avec leur famille grâce au don de tablettes numériques. (Formulaire disponible sur le site de la Simplon Foundation).
- **Mobiliser les innovations numériques** permettant de maintenir les liens avec les proches :
  - Initiatives gratuites recensées sur la plateforme « Rompre l'isolement des personnes âgées » :
    - Instant visio, un outil simple et efficace pour communiquer en vidéo,
    - Jeux de société ou jeux de cartes virtuels avec les proches ou le résident de la chambre voisine,
    - Courriers virtuels,
    - Plateforme numérique permettant aux membres d'une même famille d'une personne hébergée d'enrichir une « boîte à souvenirs » de photographies, d'enregistrement, de vidéos, poèmes, ...
  - Annuaire des solutions numériques pour les personnes âgées : <https://filieresilvereconomie.fr/p-25-lien-social>
- **Accompagner les résidents** à l'utilisation des outils numériques :
  - Plateforme numérique avec des ressources clés en main pour accompagner les personnes éloignées du numérique : <https://www.lesbonsclics.fr/fr/>
  - Conseils pratiques pour l'utilisation de tablette numérique dans le cadre d'intervention psychosociale et d'activités de loisirs pour les personnes âgées présentant des troubles neurocognitifs : <https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/etude-tablettes-tactiles>.

#### 5. Animations au sein de la structure



Les animations sont valorisées et encouragées dans les établissements :

- **Animations collectives** si elles sont compatibles avec le respect des gestes barrières et la situation sanitaire de l'établissement :
  - En petit groupe, identique, avec aération régulière des pièces utilisées qui feront l'objet d'un bio nettoyage après utilisation ;
  - Le port du masque est obligatoire ;
  - Le lavage des mains doit se faire avant, pendant et après l'animation ;
  - Les activités collectives nécessitant l'utilisation et l'échange de matériel entre résidents sont suspendues ;
  - Les animations qui mobilisent physiquement les résidents (activité physique adaptée), peuvent être maintenues toujours en veillant au strict respect des gestes barrières : une distanciation physique sur la base d'1m 50 a minima entre chaque personne et d'une personne pour 4m<sup>2</sup> est à appliquer lors des activités physiques.
- Lorsque les animations collectives sont suspendues : organiser des **animations dans les couloirs** permettant aux résidents de se voir et de participer (à l'entrée de leur chambre), tout en respectant les mesures barrières.

### Exemples :

- Diffuser de la musique dans les couloirs ;
  - Organiser des activités collectives ou/et des jeux (le matériel jetable sera privilégié pour ce type d'activité) ;
  - Mettre en place un projet inter établissements qui mobilisent collectivement les professionnels et les personnes accompagnées en partenariat éventuellement avec des écoles, des collèges-lycées.
- Des animations seront également proposées **en chambre, de façon individuelle**. Du matériel ambulant peut être utilisé par l'animateur(trice) pour offrir une palette large d'activités aux personnes contraintes de rester dans leur chambre.

### Exemples :

- Mise à disposition de livres audio ;
  - Enregistrement de séquences audio / vidéo permettant un échange avec les proches ;
  - Utilisation du charriot Snoezelen, charriot sensoriel en veillant à désinfecter le matériel après chaque utilisation.
- **Activités en extérieur** lorsque l'établissement est doté d'un espace extérieur :
    - Promenade individuelle ;
    - Activité de jardinage individuelle ou collective avec respect des mesures barrières ;
    - Activité physique adaptée en extérieur.

